

ICC

Mercredi 17 Septembre 2008

*Nouvelle réalité du risque  
pénal*

Pierre MARTINEZ

*NOUVELLE REALITE DU RISQUE  
PENAL*

- Prévention
- Enquête préalable
- Garde à vue

ICC  
Pierre MARTINEZ  
17 septembre 2008

# PREVENTION

L'exposition au risque pénal ne cessant de s'élargir, vous pouvez un jour être mis en cause dans une enquête judiciaire;

Le risque pénal est une réalité, son traitement judiciaire est générateur de profonds traumatismes que l'on peut atténuer en s'y préparant.

# ENQUETE PREALABLE

## Qui sont les acteurs de l'enquête?

Les officiers de police judiciaire qui agissent dans deux cadres juridiques:

- L'enquête préalable: premier palier de l'enquête pénale
- L'enquête sur commission rogatoire d'un juge d'instruction, donc avec Des moyens de coercition qui vont de la garde à vue à la perquisition

## Origine de ces auditions et interrogatoires?

- Convocation par téléphone: un officier de police judiciaire ou un gendarme Vous convoque dans son service et vous informe du motif
  - Ou bien convocation écrite qui doit préciser le nom de l'enquêteur, son Service, la nature du fondement de la convocation, le nom de la sté concernée. Vous pouvez téléphoner pour demander des renseignements complémentaires.
  - Enfin, la « convocation par surprise »: on ne vous convoque pas; 30, 40,50 officiers dePolice judiciaire viennent à 6 heures du matin chez vous , ou à 9 heures à vos Bureaux Que l'on ferme.
- Il peut s'écouler beaucoup de temps avant qu'on vous dise la raison de l'intervention. Sachez qu'il y a une mise en condition destinée à obtenir ce que l'on cherche.

A l'issue de la perquisition, vous pouvez être mis en garde à vue.

# GARDE A VUE

## Ce qu'il faut savoir

La garde à vue est une mesure temporaire privative de liberté, prise  
Pour les « nécessités de l'enquête » qui ne signe pas votre culpabilité mais  
S'inscrit dans un processus et durant lequel vous serez confronté à l'appareil judiciaire.  
Vous vous trouverez dans une situation extrêmement déstabilisante, voire très humiliante  
Par les mesures qui l'accompagnent( on vous enlève cravate, ceinture, etc.... Et le soir on  
Vous met en cellule).  
Tout ce qui sera dit et fait pendant la garde à vue constituera le socle sur lequel reposera le  
Le procès pénal. Tout ce que vous aurez dit pourra être retenu contre vous.  
Or tout est fait pour vous mettre en condition de parler.

Gérer le risque pénal, c'est vous préparer à répondre ou ne pas répondre le moment venu,  
À savoir dire , le cas échéant, « je ne sais pas » ou « je ne me souviens pas » voire  
« je ne réponds pas ».

# BIOGRAPHIE

**Fonction:**Président de la Société MTZ CONSEIL

**Parcours:-** Gradué en sciences criminelles de l'Institut de Criminologie  
de PARIS

- Diplômé de l'Institut de Médecine Légale de LYON
- Diplômé de l'Ecole Nationale supérieure de Police

**Décoration:** Chevalier de l'Ordre National du mérite

ICC  
Pierre MARTINEZ  
17 septembre 2008

## COORDONNEES

Pierre MARTINEZ

Président de la Société MTZ Conseil

54 Rue de Courcelles- 75008 Paris

T.: 01 56 88 42 45

ICC  
Pierre MARTINEZ  
17 Septembre 2008